



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

**Présents** : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Béatrice FOL, Philippe FOL, Gisèle MEYNET, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Roger YESIN, Jean-Louis VUICHARD, Agnès HUYTON, Franck BURNET, F-Michel DREVET.

**Procuration(s)** : Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme. Agnès HUYTON

**Excusé(s)** : Frédéric FOL, Philippe FOL

**Monsieur Antoine VEILLARD**, conseiller général, est intervenu en début de séance afin de présenter à l'ensemble du Conseil Municipal ses trois priorités au niveau du canton :

- Les logements pour les salariés en euros,
- La mobilité,
- La préservation des espaces naturels et agricoles.

Il a précisé que les fonds frontaliers ne financeront plus les projets communaux.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

## I. Facture sel déneigement : Participation de la commune de Jonzier-Epagny.

Suite à une commande groupée de sel de déneigement avec la commune de Jonzier-Epagny, le Conseil Municipal, sollicite au près de la commune de Jonzier le remboursement de la facture de sel de déneigement d'un montant de 1 880 euros.

## II. Convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny.

Suite à la réorganisation des services au sein de l'école et des services périscolaires, il convient de modifier les conventions de mises à disposition de personnel avec le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny. Un agent du SIVU sera donc mis à disposition de la Commune de Savigny 3H30 par semaine pour effectuer le ménage de la bibliothèque et de la mairie.

## II. Communauté de Communes du Genevois : convention de financement des procédures d'achat public dématérialisées.

Monsieur le Maire rappelle que depuis avril 2005, la commune de Savigny est adhérente de la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise en place par l'entreprise SMI Internet. La

Communauté de Communes du Genevois (CCG) prend en charge les frais fixes de conception et l'abonnement. Pour ce faire, une convention avait été passée avec la CCG, mais il convient de l'actualiser, afin de prendre en compte les tarifs modifiés, notamment du fait des modifications réglementaires concernant la dématérialisation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, approuve la nouvelle convention devant intervenir avec la CCG et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## IV. TLE : demande de remise des pénalités de retard.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la Taxe Locale d'Équipement relative au Permis de Construire N°26008H0003 déposée par la SA Mont Blanc pour la construction de 18 logements.

## V. Budget Eau M 49 : décision modificative.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Compte			Compte	
21561	Service distribut. eau	+ 5 000	1312	+ 5 000
			Subvention	

## VI. Décorations de Noël et mobiliers urbains.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de pose et dépose des guirlandes de Noël et de l'illumination de l'Eglise à l'entreprise Grandchamps pour un montant HT de 6 842,50 €.

Concernant le remplacement des vasques, Mme Gisèle MEYNET informe qu'elle a pris contact avec l'architecte paysagiste de la mairie pour qu'il propose des vasques qui soient en harmonie avec le futur projet de la mairie.

## VII. Informations diverses

### ➤ Réhabilitation et extension de la mairie.

Monsieur le Maire présente la nouvelle esquisse paysagère réalisé par l'architecte paysagiste. Le coût total de l'aménagement extérieur est estimé à 185 000 euros, mais ce coût peut être diminué en fonction des matériaux utilisés.

### ➤ Comité féminin / octobre rose : dépistage du cancer du sein.

La Fédération Nationale des Comités Féminins pour le Dépistage des Cancers a institué le mois d'Octobre comme mois de sensibilisation au cancer du sein.

Le Comité, dans le cadre de l'opération « Octobre rose » sollicite les collectivités locales pour éclairer ou décorer un lieu ou monument public en rose.

Le but est de convaincre et de rappeler aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche une femme sur huit.

L'Association des Maires de France soutient cette action.

Le Conseil Municipal décide d'éclairer en rose le bâtiment de la mairie.

### ➤ Intercommunalité.

\* **L'ADMR** constate une forte augmentation des demandes, et paradoxalement subit un manque de personnel.

### \* Communauté de Communes du Genevois /commission sociale :

Le relais Assistantes Maternelles (**RAM**) fonctionne très bien, un nouveau système de garde à domicile va être mis en place.

La **Maison de la Justice** a reçu 891 personnes physiquement ou téléphoniquement. Beaucoup de demandes concernent le droit de la famille et le droit au logement.

La **Petite Enfance** : la commune de St Julien-en-Gs a un projet de créer une crèche de 90 places, la crèche de l'Hôpital devant être prochainement fermée.

La **Mission Locale** : une nouvelle conseillère s'est installée, 4 jeunes de Savigny ont fait appel à la Mission Locale.

\* **le SIVU « Accueil de l'Enfance »** rencontre de grosses difficultés pour recruter son personnel, le Directeur de la crèche de Valleiry est parti.

### ➤ Création d'un site internet

Un cahier des charges a été rédigé afin de consulter des prestataires en vue de la création d'un site internet. L'objectif est d'informer, de renseigner, de favoriser les échanges avec la population. Une consultation publique pourrait être mise en place sur certains dossiers.

### ➤ Urbanisme :

L'Assemblée prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire VUICHARD Irène : abri voiture et modification de façade – Chef-lieu
- Permis de Construire MUHLEMATTER Franck : extension d'une habitation existante - Chez Borgeat
- Permis de Construire MOLINARI Michele : auvent - Chez Borgeat
- Déclaration Préalable FOL Pascal : clôture - Olliet
- Déclaration Préalable PEYRE/ZEH : création d'ouverture – Cortagy

### ➤ Terrain de jeux.

Le règlement du terrain de jeux n'est toujours pas respecté par les utilisateurs. Le terrain ne doit plus être utilisé à partir de 22 heures. Or, lors des locations de salles, notamment, cet horaire n'est pas respecté.

Il est important de trouver une solution pour limiter les nuisances de ce terrain pour le voisinage.

Il est envisagé, dans un premier temps, de mettre des filets le long des parois afin de limiter le choc des ballons sur les parois en bois.

Le Maire,  
Christian BURNIER.

